

LES ENJEUX DE LA MUSIQUE CONTEMPORAINE : ENQUÊTE

[Conditions de vie et de travail
des compositeurs et compositrices]



LE CONTEXTE

Cette enquête a été réalisée à l'initiative du SNAC durant l'année 2023, auprès des compositeurs et compositrices de son fichier, ainsi qu'auprès des membres de la Fédération de la Composition - Musiques de création, de l'Unac, de l'U2C (que nous tenons à remercier tous les trois) ou via les réseaux sociaux et notre site Internet.

Ce sondage n'a pas été effectué auprès d'un panel élaboré dans des conditions statistiques totalement satisfaisantes. Il n'en demeure pas moins que ce sont plus de 110 professionnels qui ont pris la peine et le temps de répondre à cette enquête dans le but d'établir une image documentée de leurs conditions de vie et de travail...

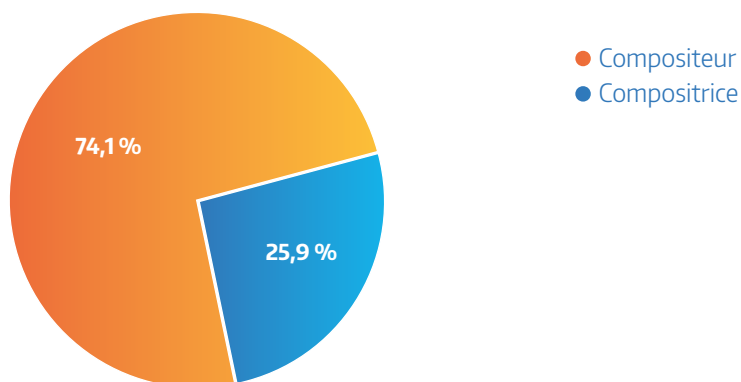
Les résultats permettent d'établir une photographie de la situation économique, sociale et fiscale, des compositeurs ou compositrices (*) -débutant(e)s ou plus ou moins confirmé(e)s- qui exercent dans le domaine de la musique de créations contemporaines pour le concert. Les réponses anonymisées ont fait l'objet d'une restitution publique synthétique, à l'occasion de l'une des tables rondes organisées par le SNAC pendant la journée qui s'est tenue le **jeudi 30 novembre 2023 à la Cité internationale universitaire de Paris** sur « Musique & créations » les enjeux de la musique contemporaine.

(*) NB : Si le terme compositeur ou répondant est utilisé seul dans les développements ci-dessous il doit se comprendre comme « non genré » et incluant nécessairement compositrice et compositeur ou répondante et répondant.

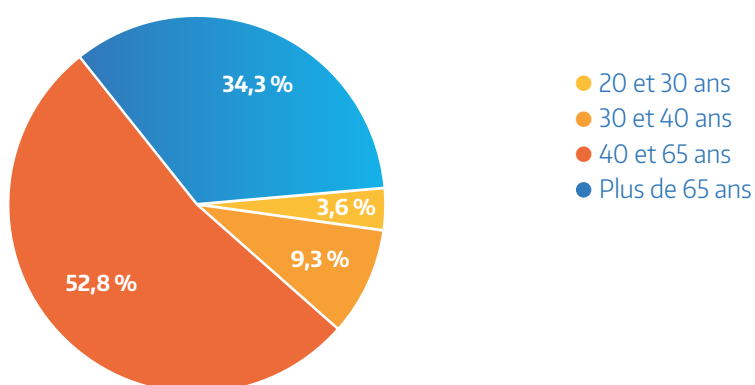
Éléments pour la connaissance des compositeurs ou compositrices.....	3
Les sources de revenus : vivre du métier	7
La relation compositeur ou compositrice avec une ou des édition(s).....	10
La commande de musique de création pour le concert	12
Compositeur ou compositrice toujours, mais il faut « assurer le quotidien ».....	14
Statut social et fiscal des compositeurs ou compositrices.....	16

ÉLÉMENTS POUR LA CONNAISSANCE DES COMPOSITEURS OU COMPOSITRICES

Répondants au sondage

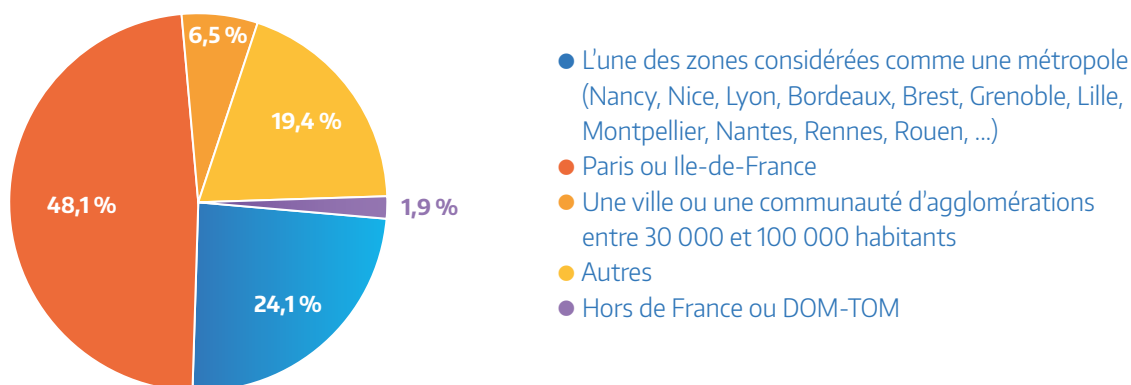


Âge



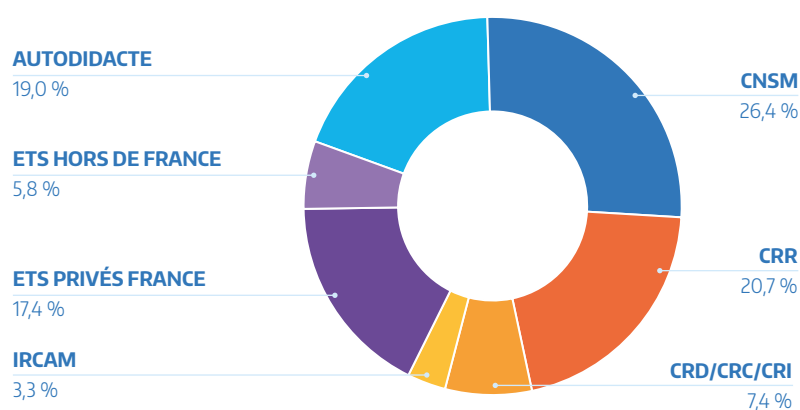
3,6 % des répondants ont entre 20 et 30 ans.
Ceux mobilisés pour répondre sont à plus de 87 % dans des tranches d'âge au-delà de 40 ans.
La majorité des réponses, 52,8 %, ont été faites par des personnes ayant entre 40 et 65 ans.

Lieu d'habitation



Une large majorité des répondants (plus de 72 %) habite à Paris ou en Ile-de-France ou dans l'une des zones considérées comme de grande métropole.

Formation musicale initiale des répondants



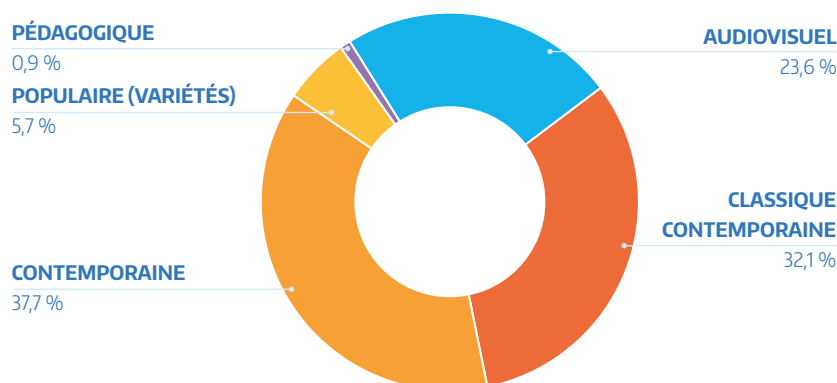
La majeure partie des répondants a bénéficié d'une formation initiale dans le domaine musical, principalement dans des institutions publiques.

Environ 1/5^{ème} des répondants se définit cependant comme « autodidactes ».

La majorité des formations initiales a été assurée en France, mais des répondants ont aussi été formés, par exemple au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Italie, en Allemagne, en Belgique, ...

La formation initiale a été principalement assurée dans les établissements de la filière « public », le secteur privé représentant environ 18 %.

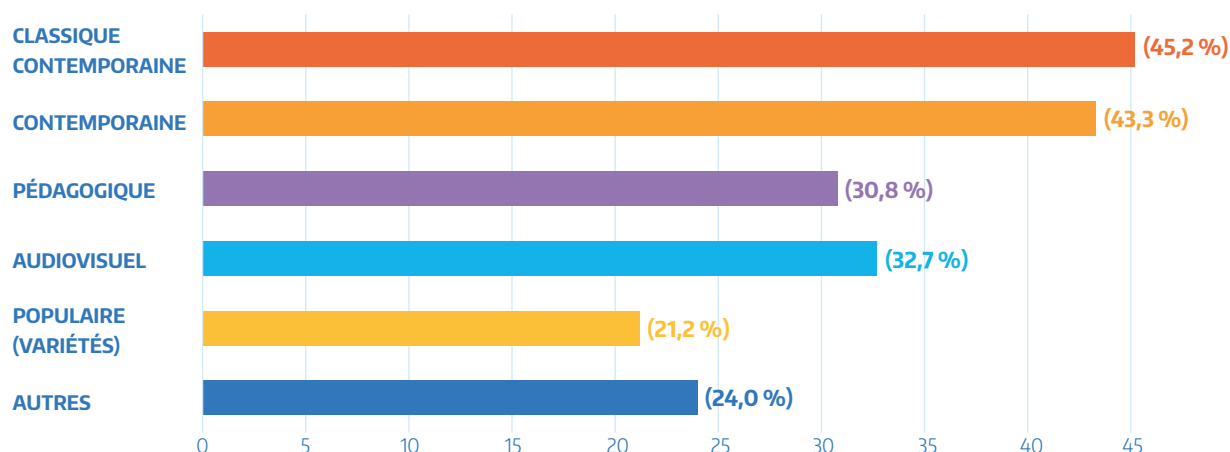
Genres musicaux dans lesquels les répondants se reconnaissent principalement pour leurs créations



Les genres musicaux dans lesquels les répondants se reconnaissent principalement sont : musique contemporaine pour 37,7 % et musique classique contemporaine pour 32,10 %.

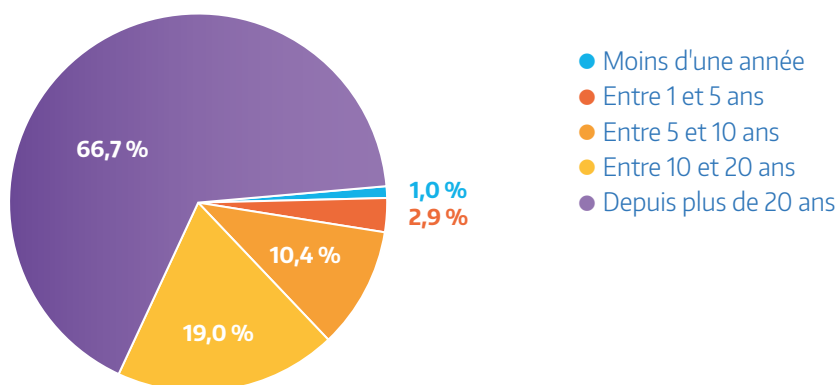
Genres musicaux dans lesquels les répondants se reconnaissent accessoirement pour leurs créations

(possibilité de choix multiples)

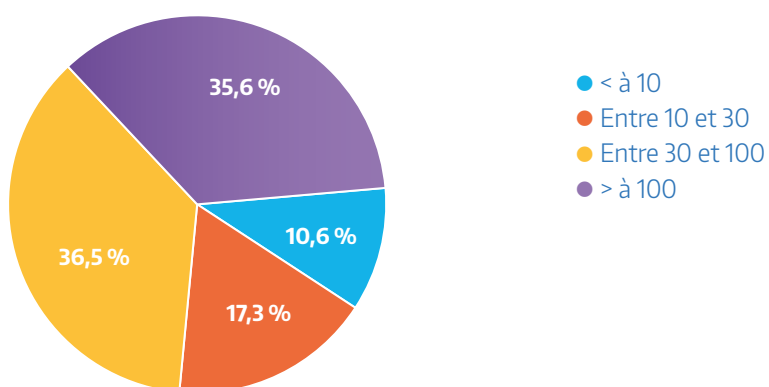


Les divers genres mentionnés dans la rubrique « Autres » : Musiques du monde, jazz, Jazz Fusion, Musique électronique, Electro, musiques alternatives, Musique expérimentale, musique de scène (théâtre, danse), Musique liturgique.

Ancienneté dans l'activité de composition



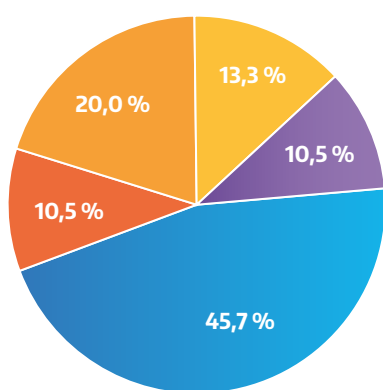
Nombre d'œuvres de musique contemporaine, d'œuvres de musique classique-contemporaine et d'œuvres pédagogiques au catalogue des répondants



LES SOURCES DE REVENUS : VIVRE DU MÉTIER

Niveau de revenus artistiques

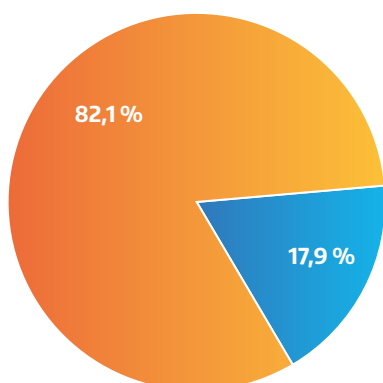
(au sens revenus artiste-auteur Urssaf Limousin)



- < à 5 000 €
- Entre 5 000 et 10 000 €
- Entre 10 000 et 30 000 €
- Entre 30 000 et 60 000 €
- > à 60 000 €

45,7 % des répondants ont un revenu tiré de leurs activités artistiques inférieur à 5.000 € par an. Pour 10,5 % des répondants, les revenus déclarés sont compris entre 5.000 € et 10.000 € par an. Plus de 55 % des répondants seraient en dessous du seuil considéré usuellement comme seuil de pauvreté (soit environ 13.500 € par an). 1 répondant sur 5 déclare un revenu d'activités artistiques situé entre 10.000 € et 30.000 € par an.

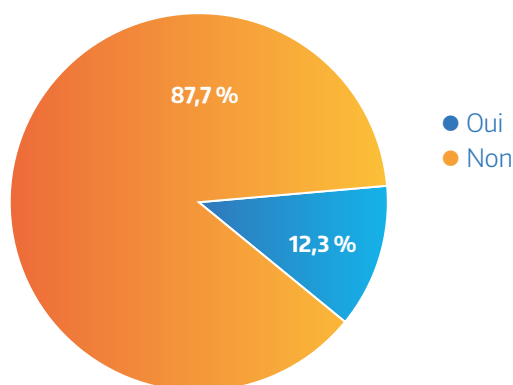
Les revenus artistiques, **droits d'auteur** (SACEM / Editeurs) sont-ils suffisants pour pouvoir vivre du métier de compositeur de musiques de création pour le concert ?



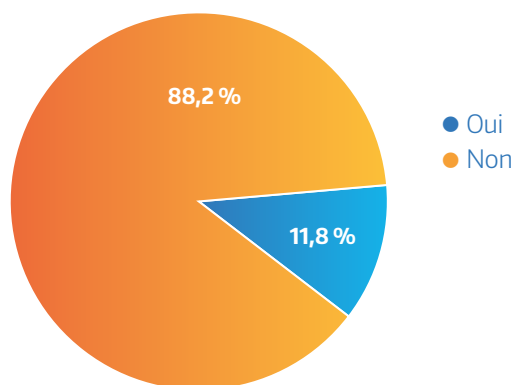
- Oui
- Non

82,10 % des répondants estiment ne pas avoir suffisamment de revenus artistiques pour vivre de leur métier.

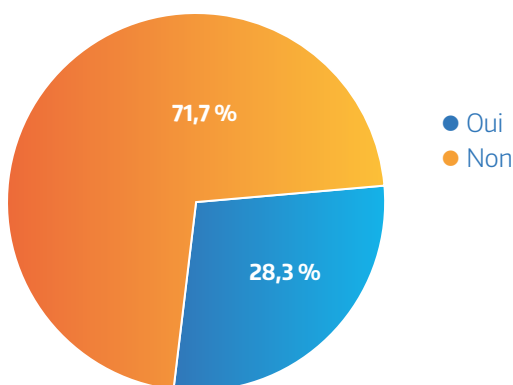
Les revenus artistiques, **primes de commandes** sont-ils suffisants pour pouvoir vivre du métier de compositeur de musiques de création ?



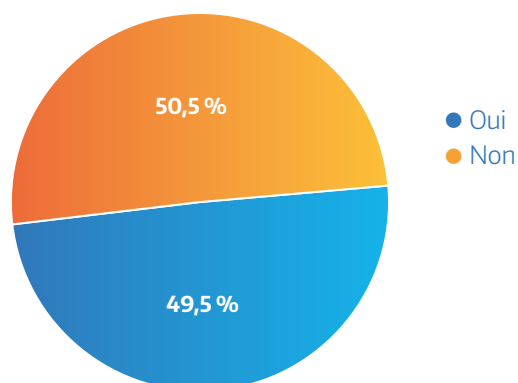
Le montant des commandes est-il à la hauteur du travail de création qu'elles nécessitent ?



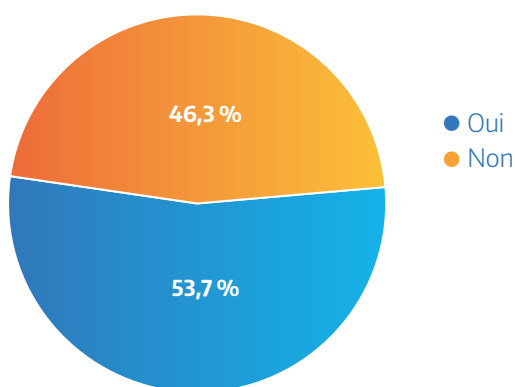
Le cumul des revenus artistiques, **droits d'auteur** et **primes de commandes**, permet-il aux répondants de vivre de leur seul métier de compositeur ou compositrice de musiques de création pour le concert ?



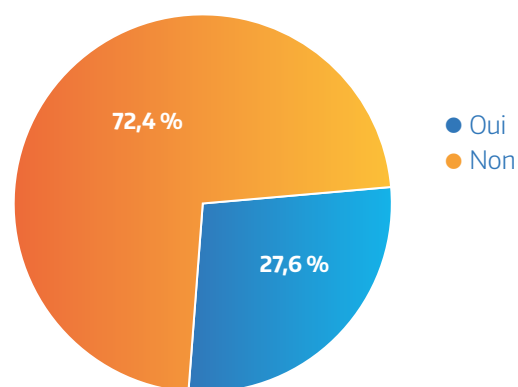
Les répondants ont-ils eu des résidences rémunérées ?



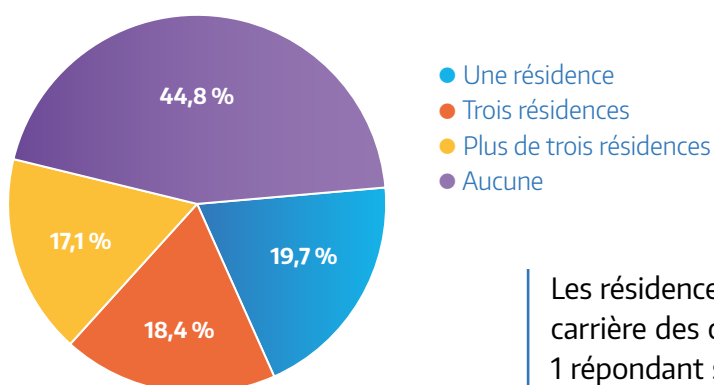
Résidence en France



Résidence à l'étranger



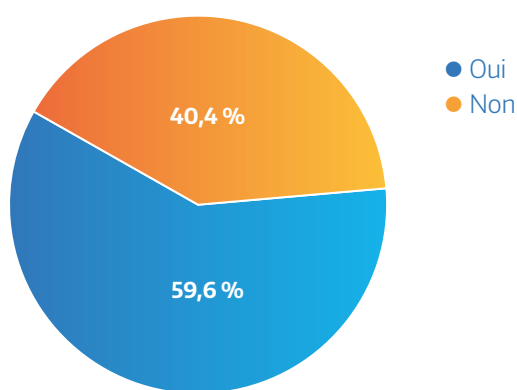
Si oui, combien de résidences dans les 10 dernières années ?



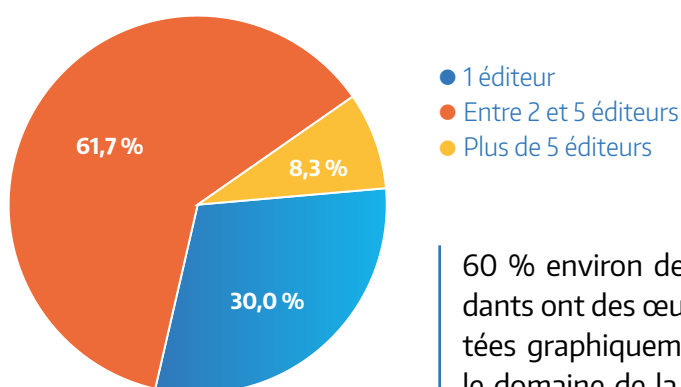
Les résidences rémunérées sont importantes dans la carrière des compositeurs et compositrices. Presque 1 répondant sur 2 a bénéficié d'une résidence rémunérée, en grande majorité en France mais pour environ un quart d'entre eux, également à l'étranger. 17,1 % des répondants ont pu bénéficier de 3 résidences rémunérées dans les 10 dernières années.

LA RELATION COMPOSITEUR OU COMPOSITRICE AVEC UNE OU DES ÉDITION(S)

Les répondants ont-ils des œuvres éditées graphiquement dans le domaine de la musique contemporaine ?

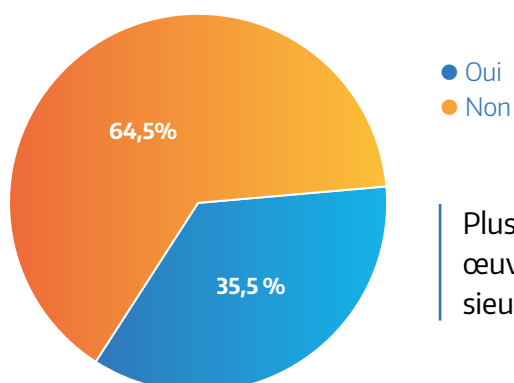


Si oui, chez combien d'éditeurs ?



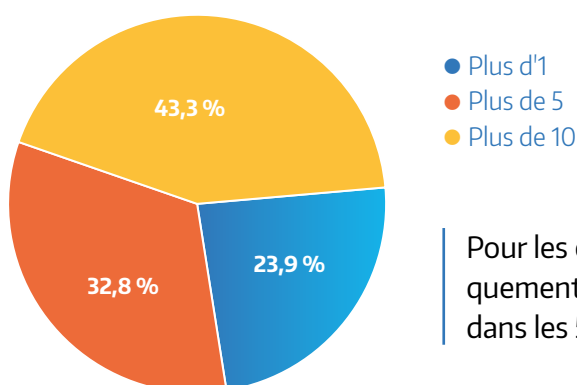
60 % environ des répondants ont des œuvres éditées graphiquement dans le domaine de la musique contemporaine. Pour 61,70 % d'entre eux, ils ont entre 2 et 5 éditeurs pour leurs œuvres.

Et si oui, s'agit-il d'un éditeur (ou de plusieurs) installé hors de France ?



Plus d'un tiers des compositeurs ayant des œuvres éditées graphiquement ont 1 ou plusieurs éditeurs installé(s) hors de France.

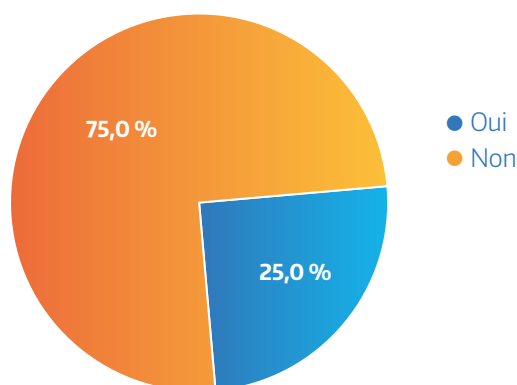
Le nombre de contrats d'édition signés par les répondants dans les 5 dernières années



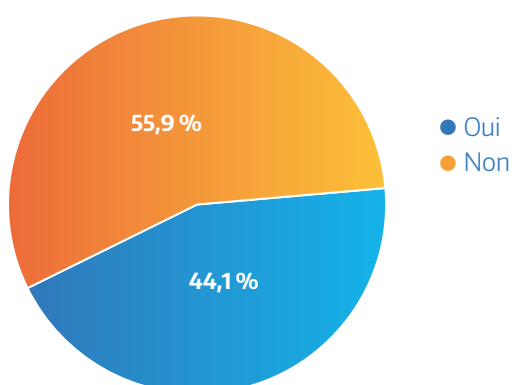
Pour les compositeurs et les compositrices édité(e)s graphiquement, 76,10 % ont signé entre 5 et 10 contrats d'édition, dans les 5 dernières années.

Si les répondants ont un ou plusieurs éditeur-s, ont-ils quand même créé une structure éditoriale pour publier certaines œuvres ?

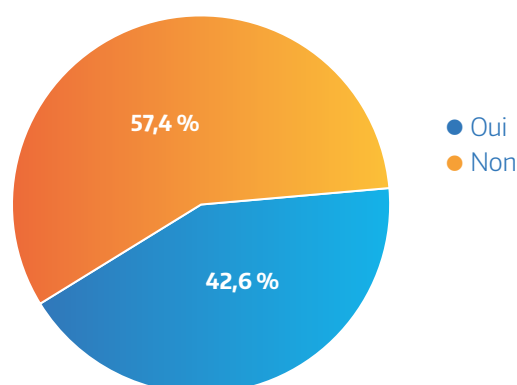
Un quart des répondants ont créé leur structure éditoriale.



Dans l'hypothèse où les répondants n'ont pas d'éditeur, ont-ils eu le choix d'être leur propre éditeur pour exercer leur métier de compositeur ?

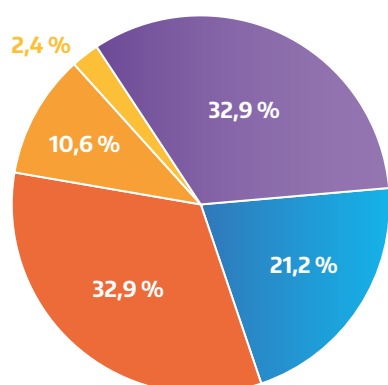


Dans l'hypothèse où les répondants n'ont pas d'éditeur, ont-ils eu l'obligation de créer une structure éditoriale pour exercer leur métier de compositeur ?



LA COMMANDE DE MUSIQUE DE CRÉATION POUR LE CONCERT

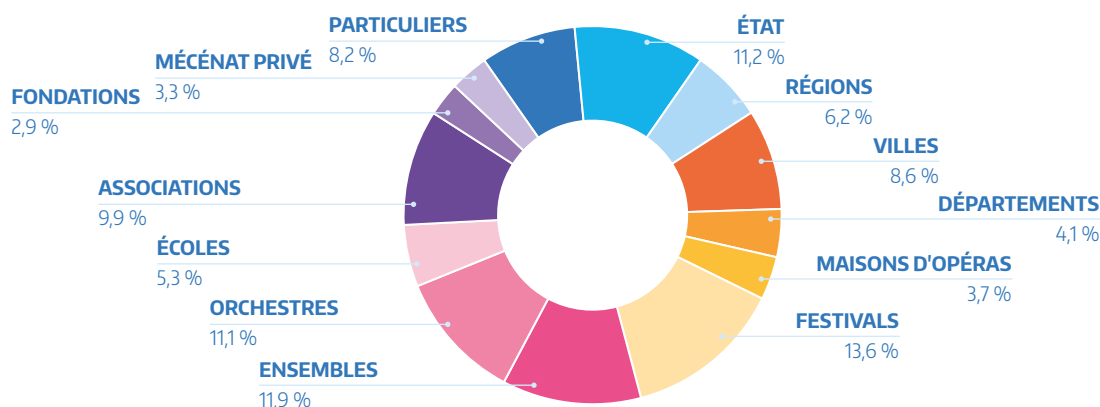
La régularité des commandes rémunérées pour les répondants



- 1 par an
- Entre 2 et 4 par an
- Plus de 4 par an
- 1 tous les 3 ans
- Pas tous les ans

43,5 % des répondants ont eu entre 2 commandes par an et plus de 4 commandes par an.

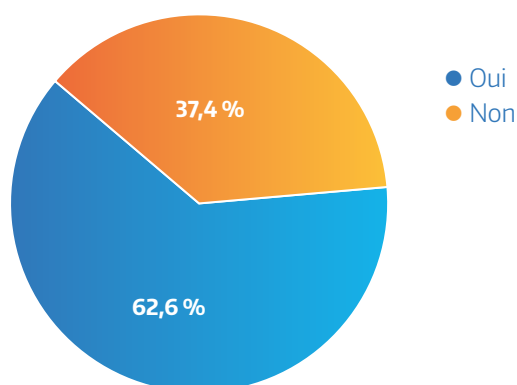
Lorsque les répondants ont eu des commandes, leurs commanditaires étaient :



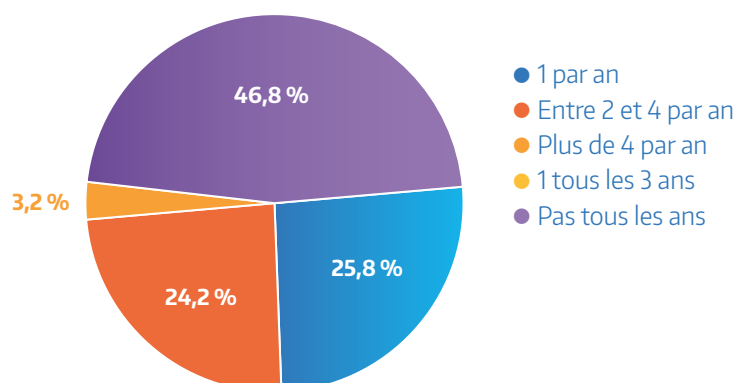
Sans être foisonnante, la typologie des commanditaires de musiques contemporaines est variée. Dans l'ordre d'importance, les commanditaires sont : festivals, ensembles, Etat et orchestres (au même niveau)... suivis par : associations diverses, villes, particuliers, régions, écoles, conservatoires, départements, maisons d'opéras... Le mécénat privé est cité dans 3,3 % des réponses et les fondations dans 2,9 % des réponses.

NB : rappelons que les commandes passées par les commanditaires mentionnés sont essentiellement des structures aidées par des crédits publics (Etat ou collectivités) ou des dispositifs d'aides ou de mutualisations organisés par les organismes de gestion collective.

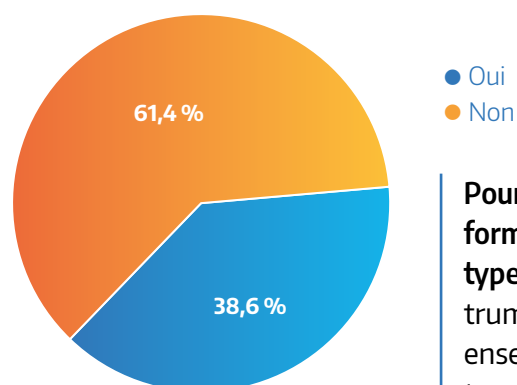
Les répondants ont-ils accepté d'écrire des œuvres musicales non rémunérées pour une ou plusieurs œuvres de musiques contemporaines ?



Si oui, avec quelle régularité ?



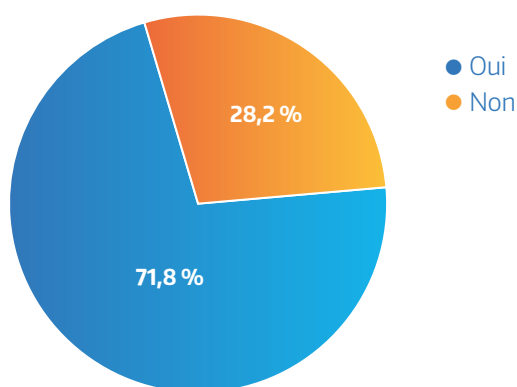
Les répondants travaillent-ils régulièrement directement avec des interprètes et/ou gèrent-ils un ensemble ou une formation musicale ?



Pour les répondants qui travaillent régulièrement avec des formations instrumentales ou vocales sont citées comme types de formations : 2 pianos, *Duo piccolo et piano*, instruments solos, voix, quatuors à cordes, ensembles à vent, ensemble de chambre, solistes et/ou petits ensembles (quatuor, orchestre de chambre), chœurs et chanteurs, orchestre symphonique, *Big Band*, trio récitant, chanteurs d'opéra, formation de musique de chambre.

COMPOSITEUR OU COMPOSITRICE TOUJOURS, MAIS IL FAUT « ASSURER LE QUOTIDIEN »

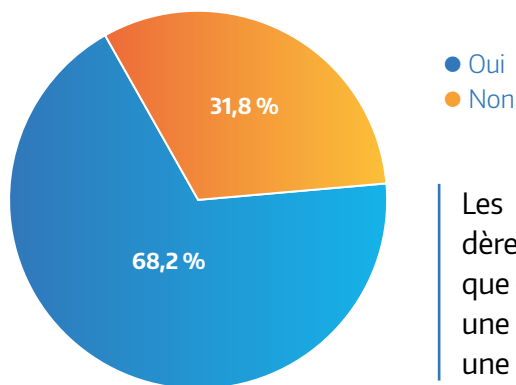
Exercez-vous un autre métier pour pouvoir « assurer le quotidien » ?



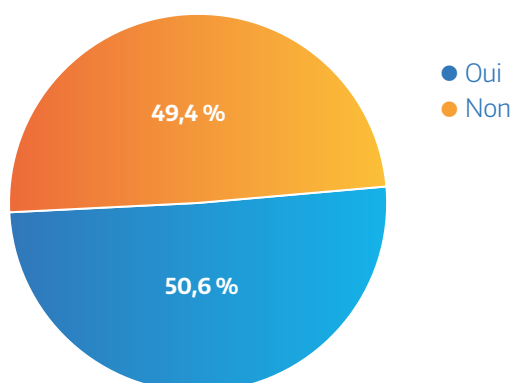
72 % des répondants exercent un autre métier pour « assurer le quotidien »...

S'agit-il d'un choix d'être multi-activités professionnelles ?

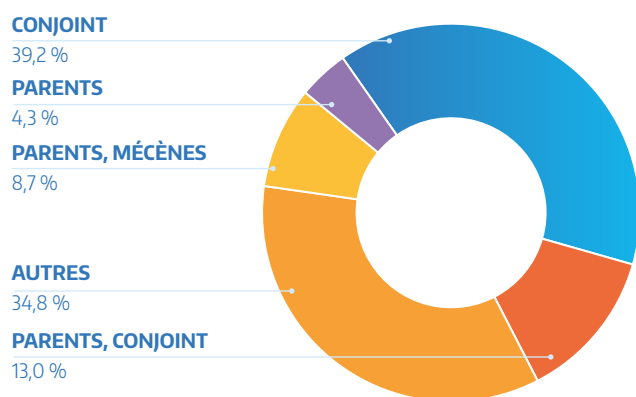
Si oui, cette autre activité se fait-elle au détriment de celle de compositeur ?



Les répondants considèrent majoritairement que c'est un choix et non une obligation d'avoir une autre activité.

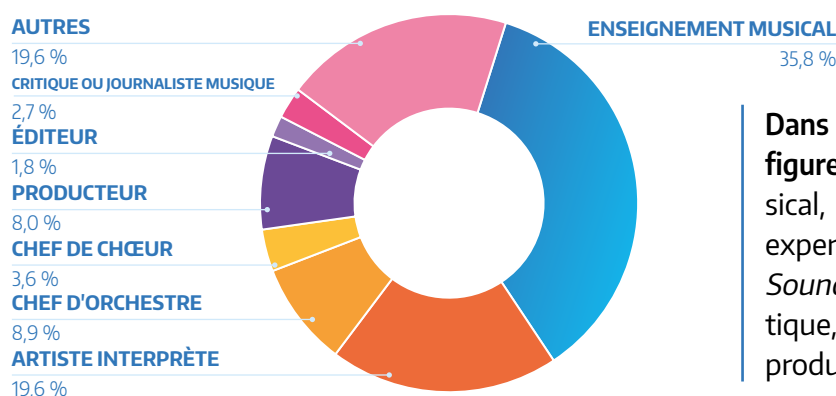


Si les répondants n'exercent pas un autre métier, bénéficient-ils « de soutiens » qui leur permettent d'« assurer le quotidien » ?



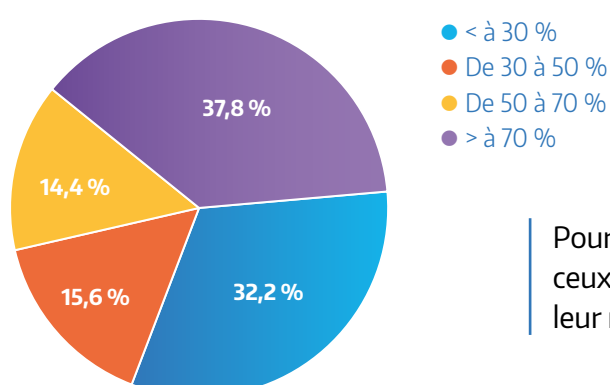
Si les répondants n'ont pas d'autre métier, certains peuvent compter sur des soutiens les aidant à assurer le quotidien. Ce sont principalement les conjoints ou les conjointes des répondants mais aussi leurs parents qui sont cités comme soutiens des activités artistiques des compositeurs et compositrices.

En cas de pluriactivités, les répondants indiquent les activités suivantes.



Dans les autres activités citées, figurent : enseignement non musical, ingénieur du son, traduction, expert de justice, chercheur CNRS, *Sound designer*, directeur artistique, organisateur de concerts, producteur radio, directeur festival.

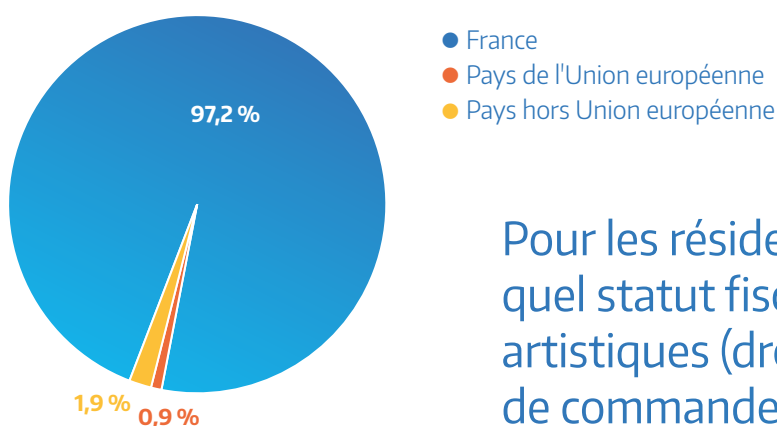
Si les répondants ont une autre activité que la composition, quelle est la part moyenne des revenus tirés de cette activité dans l'ensemble de leurs revenus ?



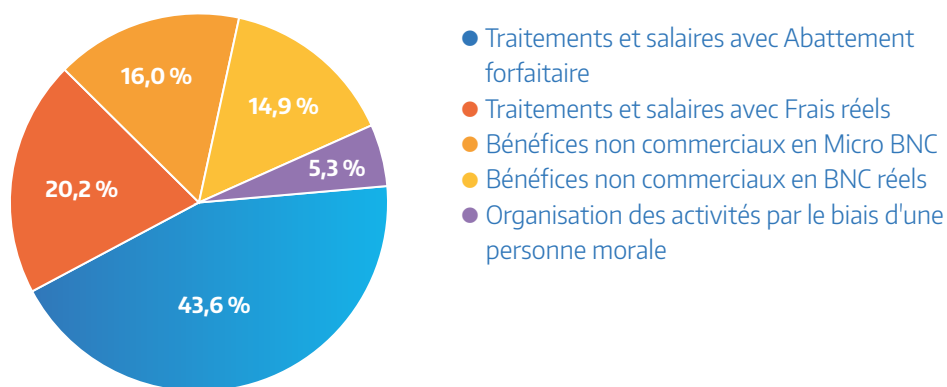
Pour 37,80 % des répondants, les revenus autres que ceux de la composition représentent plus de 70 % de leur revenu global annuel.

STATUT SOCIAL ET FISCAL DES COMPOSITEURS OU COMPOSITRICES

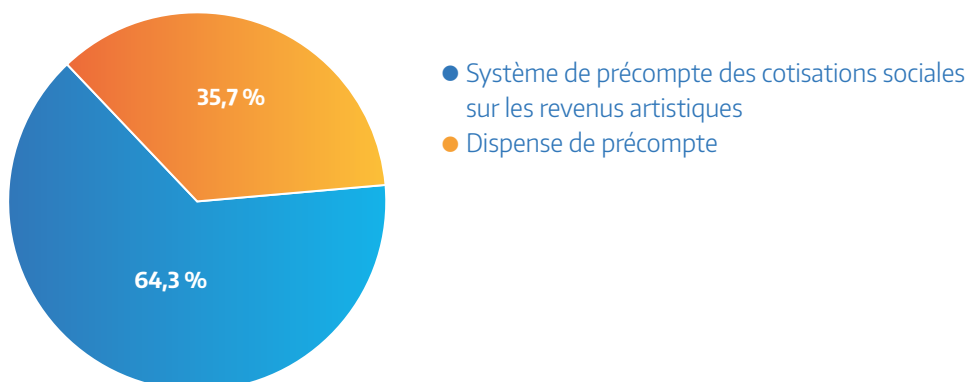
Résidence fiscale des répondants



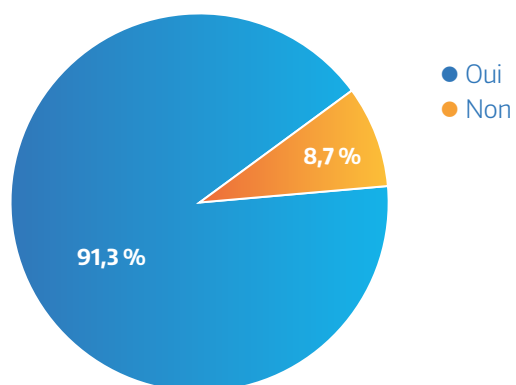
Pour les résidents fiscaux en France, quel statut fiscal pour les revenus artistiques (droits d'auteur et primes de commandes) ?



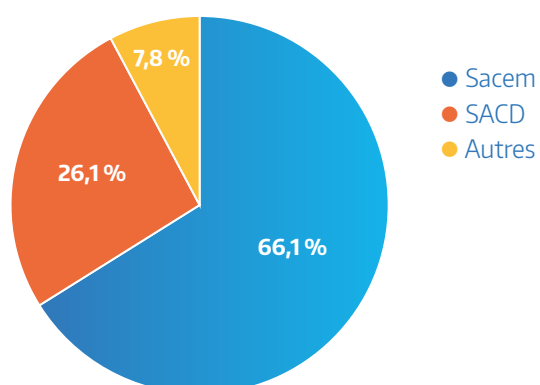
Statut social au regard des cotisations sociales sur les revenus artistiques déclarés à l'Urssaf artistes-auteurs



LES RÉPONDANTS SONT-ILS MEMBRES D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE DROITS ?



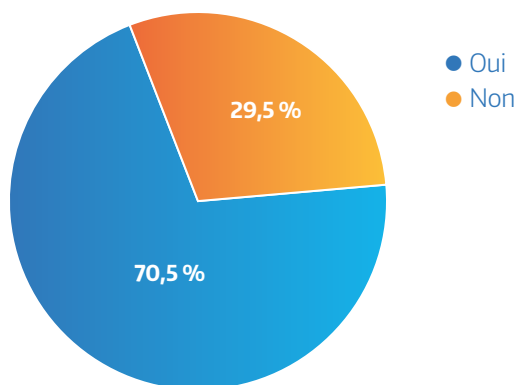
Dont



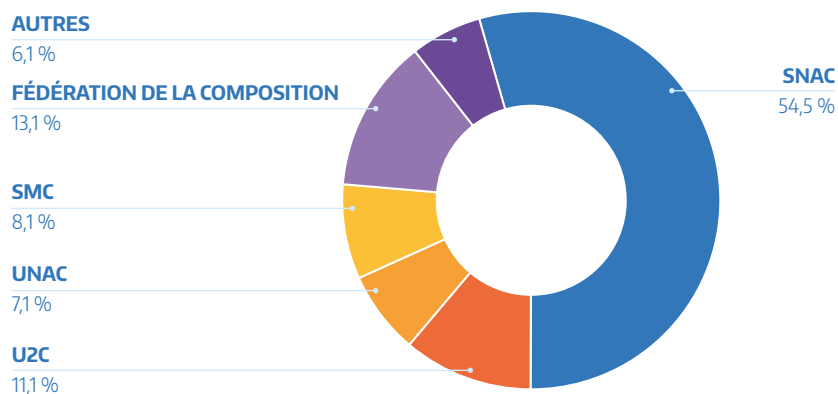
Dans la rubrique « Autres », sont mentionnés :
SDRM, PRS, ADAMI, SPEDIDAM

QUELLE IMPLICATION DES RÉPONDANTS DANS LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU DANS LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES POUR BÉNÉFICIER DES CONSEILS PROFESSIONNELS ?

Répondants membres d'une organisation professionnelle



Laquelle ou lesquelles ?



EXTRAITS DE PROPOSITIONS

L'enquête auprès des compositrices et compositeurs se terminait par une question ouverte sur les propositions susceptibles d'améliorer leur situation matérielle et professionnelles.

...

« Envisager une fiscalité adaptée pour les concerts dès lors que ceux-ci proposent dans leur programme au moins 50 % d'œuvres de compositeurs vivants ou du domaine protégé.

« Développer le mécénat privé par des incitations fiscales fortes.

« Revoir certaines règles pour la rémunération en tenant davantage compte de la nomenclature et de la durée et des forfaits minimum.

« Revoir le système de commandes de musiques qui semble pour certains réservé à un "sérail".

« Sortir de l'obligation de devoir écrire une note d'intention, de devoir écrire ce que va être l'œuvre, sans même pouvoir en présenter la partition alors même que parfois elle est déjà écrite ...

« Améliorer le montant des commandes, celles-ci étant systématiquement mal rémunérées (et plutôt en baisse ces dernières années). Il est quasi impossible de négocier avec le commanditaire la prime de commande imposée dans un contrat préétabli. Les tarifs à minima préconisés par la SACEM pour les commandes de

musiques contemporaines ne sont pas appliqués ou mal appliqués. Les commandes n'ont pas été augmentées, entre autres à Radio France depuis un grand nombre d'années. Créer et appliquer une grille de tarifs de rémunération pour les commandes avec des bases décentes pour références.

« Chercher à lutter contre le « sectarisme » du milieu musical (institutions comprises) envers certaines œuvres ou esthétiques musicales.

« Chercher à lutter contre les choix de programmation de certains festivals ou promoteurs qui refusent de jouer de la musique protégée pour faire des économies.

« Sortir de la spirale infernale de la course à la création : comme la situation des droits d'auteurs est catastrophique même pour ceux diffusés dans les radios et que les compositeurs ne peuvent pas, ou plus, compter sur ce type de revenus pour vivre, il leur faut envisager d'enchaîner les commandes ce qui les oblige à vivre en permanence devant leur table de travail.

« Améliorer la coopération européenne entre les orchestres, les ensembles et les radios.

...

Les intervenants et intervenantes de la table ronde 3 de la journée du 30 novembre à la Cité internationale universitaire de Paris dont le thème était *Réflexions et propositions sur un plan collectif* ont présenté diverses pistes que vous pouvez consulter **en cliquant ici** pour accéder à la vidéo.

Pour consulter directement les interventions de : Béatrice Thiriet voir vidéo 21'20", Jean-Paul Sécher 32'40", Olivier Calmel 41'45", Adrien Trybucki 49'39", Henri Nafilyan 58', Denis Levaillant 1h06'45".

© SNAC, janvier 2024

SNAC
80, rue Taitbout
75009 Paris
01 48 74 96 30
contact@snac.fr

